



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 69 b) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion et protection des droits humains : questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales

Promotion d'un ordre international démocratique et équitable

Note du Secrétariat

1. Dans sa résolution [18/6](#), le Conseil des droits de l'homme a établi le mandat de l'Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable et prié l'Expert indépendant de faire rapport chaque année au Conseil et à l'Assemblée générale. Le mandat de l'Expert indépendant et la demande du Conseil le priant de faire rapport chaque année aux deux organes ont été renouvelés récemment par le Conseil dans sa résolution [45/4](#).
2. Dans son cinquième rapport au Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/51/32](#)), l'Expert indépendant, Livingstone Sewanyana, examine certains des principaux obstacles au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales sous l'angle de son mandat ainsi que les moyens de surmonter ces obstacles. Il y fait des recommandations au sujet des changements radicaux qu'il faut opérer sur plusieurs fronts afin de parvenir à un ordre international démocratique et équitable.
3. L'Expert indépendant compte que son rapport au Conseil des droits de l'homme sera également présenté à l'Assemblée générale. Le Secrétariat a donc l'honneur de renvoyer l'Assemblée générale à ce rapport.

* [A/77/150](#).

